

L'an deux mil vingt-deux, le lundi 17 janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la maison des associations.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : le mercredi 12 janvier 2022

Présents : M Denis PEILLOT -mairie-, M Jean-Jacques DEFLANDRE, Mme Réfija BABACIC, Mme Carole VICIANA, M Eric MOREL, Mme Ingrid CHAPUIS -adjoints-, Mme Emilie ESCARGUEIL, M Dominique JESTIN, Mme Delphine MONIN, M Fathi ALI-GUECHI, Mme Aznive MARCARIAN, M Alain AICHOUN, M Didier PEYRON, Mme Pascale ABEL-COINDOZ, M Dominique VANEL, M Olivier BERNARD, Mme Gaëlle AMOURIQ, Mme Maud LACROIX, M Gilles LENTILLON, Mme Adèle GROLEAS, Mme Corinne PETREQUIN,  
– conseillers  
Excusés : M. Brice DECORTES donne son pouvoir à Mme Delphine MONIN  
Absents : Mme Corine SERVANIN  
Secrétaire de séance : M. Jean-Jacques DEFLANDRE

**Travaux - voirie : convention de déneigement hivernal et de broyage en période estivale**

Rapporteur : Fathi ALI-GUECHI

Tous les hivers trois agriculteurs interviennent pour le compte de la commune dans le cadre d'une convention pour le déneigement et tous les étés un agriculteur intervient pour le broyage estival.

Ces derniers (M. LENTILLON, M. DEMARTENE, M. JULLIEN) interviennent avec du matériel leur appartenant et du matériel mis à disposition par la commune (lame et triangle).

Les exploitants seront tenus en alerte en fonction des prévisions météorologiques, de préférence la veille du déneigement potentiel, par l'adjoint aux travaux M. Eric MOREL ou le conseiller délégué M. Fathi ALI-GUECHI. Ainsi l'ordre pour déclencher l'intervention pourra être donné facilement par l'adjoint aux travaux M. Eric MOREL ou le conseiller délégué M. Fathi ALI-GUECHI par téléphone dès que la couche de neige atteint 3 à 4 cm sur les hauteurs de la commune, même en pleine nuit.

Ils perçoivent un forfait annuel de prise en charge (pour le déneigement de l'hiver et broyage de l'ambroisie et l'entretien des chemins ruraux en été) et un forfait horaire d'intervention.

Il est proposé de maintenir le forfait de base annuel qui est de 110 € HT pour le déneigement en hiver et le broyage de l'ambroisie et chemins ruraux en été.

Il est également proposé d'augmenter de 1 € le forfait horaire qui passe donc de 61 € HT à 62 € HT.

**MAIRIE D'ESTRABLIN**  
**38780 ESTRABLIN**

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,**

- **Approuve les nouveaux tarifs pour le déneigement et le broyage pour lutter contre l'ambrosie et pour l'entretien des chemins ruraux tels que proposés dans la délibération**
- **Autorise le maire à signer les conventions** (Ces projets de conventions sont joints à la présente délibération)
- **Charge le maire ou son représentant le 1<sup>er</sup> adjoint de faire le nécessaire**

M. LENTILLON Gilles a assisté aux débats du conseil municipal puis s'est retiré sans prendre part au vote de la délibération.

Non-participation : 1
Pour : 21
Abstentions : 0
Contre : 0

**Le Maire,**  
**Denis PEILLOT**



Pour le maire,  
l'adjoint par délégation"  
le 1<sup>er</sup> adjoint  
Jean-Jacques DEFLANDRE

L'an deux mil vingt-deux, le lundi 17 janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la maison des associations.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : le mercredi 12 janvier 2022

Présents : M Denis PEILLOT -mairie-, M Jean-Jacques DEFLANDRE, Mme Réfija BABACIC, Mme Carole VICIANA, M Eric MOREL, Mme Ingrid CHAPUIS -adjoints-, Mme Emilie ESCARGUEIL, M Dominique JESTIN, Mme Delphine MONIN, M Fathi ALI-GUECHI, Mme Aznive MARCARIAN, M Alain AICHOUN, M Didier PEYRON, Mme Pascale ABEL-COINDOZ, M Dominique VANEL, M Olivier BERNARD, Mme Gaëlle AMOURIQ, Mme Maud LACROIX, M Gilles LENTILLON, Mme Adèle GROLEAS, Mme Corinne PETREQUIN,  
– conseillers

Excusés : M. Brice DECORTES donne son pouvoir à Mme Delphine MONIN

Absents : Mme Corine SERVANIN

Secrétaire de séance : M. Jean-Jacques DEFLANDRE

**Travaux - voirie : Avenant n°2 aux conventions de mise à disposition partielle des services des communes membres concernant l'entretien des voiries d'intérêt communautaire**

Rapporteur : Eric MOREL

**NOTE DE SYNTHÈSE**

Lors du transfert de la compétence voirie en 2004, il avait été décidé que la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois pouvait bénéficier d'une mise à disposition d'une partie des services de ses communes membres pour réaliser des missions d'entretien de la voirie d'intérêt communautaire.

Afin de régir les conditions techniques et financières de cette mise à disposition, des conventions ont été établies dans un premier temps avec les communes de ViennAgglo, puis depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, également avec les communes issues de la CCRC et Meyssiez. Ces conventions se terminaient au 31 décembre 2020.

La commission voirie n'ayant eu le temps nécessaire pour préparer le renouvellement des conventions, le Conseil Communautaire avait approuvé un premier avenant prolongeant d'un an la durée de la convention avec chaque commune du territoire.

L'année 2021 a permis d'établir un bilan des conventions passées, et une remise à plat de certaines dispositions semble nécessaire, eu égard aux réalités actuelles des communes. Il est proposé de prolonger d'une année supplémentaire les conventions actuelles par un deuxième avenant, et de prendre le temps de la concertation nécessaire avec les communes pour travailler ces évolutions. Pour l'année 2022, les autres conditions de la convention sont inchangées.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5214-16-1 du CGCT,

**VU** la délibération n°15-257 du Conseil Communautaire du 17 décembre 2015 approuvant la signature de conventions avec les communes de ViennAgglo dans le cadre de l'entretien des voiries d'intérêt communautaire,

**VU** la délibération n°18-261 du Conseil Communautaire du 27 juin 2018 approuvant la signature de conventions avec les communes issues de la CCRC et la commune de Meyssiez dans le cadre de l'entretien des voiries d'intérêt communautaire,

**MAIRIE D'ESTRABLIN**  
**38780 ESTRABLIN**

VU la délibération n°20-262 du Conseil Communautaire du 15 décembre 2020 approuvant l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition partielle des services des communes membres concernant l'entretien des voiries d'intérêt communautaire,

VU l'avis de la commission voirie intercommunale du 22 septembre 2021,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré**

- Approuve la prolongation d'une année supplémentaire des conventions de mise à disposition partielle des services des communes membres concernant l'entretien des voiries d'intérêt communautaire, ainsi que les termes de l'avenant n° 2 joint à la présente délibération.
- Autorise le Maire ou son représentant le premier adjoint à effectuer les démarches et à signer l'avenant à la convention et tous documents afférents à la présente délibération.

Non-participation : 0
Pour : 22
Abstentions : 0
Contre : 0

**Le Maire,**  
**Denis PEILLOT**



"Pour le maire,  
l'adjoint par délégation"  
le 1<sup>er</sup> adjoint  
Jean Jacques DEFLANDRE

L'an deux mil vingt-deux, le lundi 17 janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la maison des associations.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : le mercredi 12 janvier 2022

Présents : M Denis PEILLOT -maire-, M Jean-Jacques DEFLANDRE, Mme Réfija BABACIC, Mme Carole VICIANA, M Eric MOREL, Mme Ingrid CHAPUIS -adjoints-, Mme Emilie ESCARGUEIL, M Dominique JESTIN, Mme Delphine MONIN, M Fathi ALI-GUECHI, Mme Aznive MARCARIAN, M Alain AICHOUN, M Didier PEYRON, Mme Pascale ABEL-COINDOZ, M Dominique VANEL, M Olivier BERNARD, Mme Gaëlle AMOURIQ, Mme Maud LACROIX, M Gilles LENTILLON, Mme Adèle GROLEAS, Mme Corinne PETREQUIN,  
– conseillers  
Excusés : M. Brice DECORTES donne son pouvoir à Mme Delphine MONIN  
Absents : Mme Corine SERVANIN  
Secrétaire de séance : M. Jean-Jacques DEFLANDRE

**Environnement : convention Eco pâturage réalisé par l'entreprise agricole la chèvre pastorale pour 2022**

Rapporteur : Dominique JESTIN

La commune est propriétaire d'un terrain à la Tabourette communément appelé « Le terrain des aveugles » d'une surface de 2 ha environ.

En 2021, le terrain a été entretenu par l'entreprise agricole « la chèvre pastorale » dans le cadre d'une convention.

Il est proposé de permettre au Maire de signer à nouveau une convention avec la société agricole de Mme Bérangère Ronzon « la chèvre pastorale », pour laisser le soin à ses animaux de procéder à l'entretien du terrain d'une manière écologique.

Pour cette année, il est décidé à nouveau de prévoir une intervention des chèvres/moutons sur ce terrain. Les parcelles concernées sont les parcelles AB 396, 349 et une partie de la parcelle 340 (voir plan cadastral joint).

Le cout de l'intervention annuelle reste le même et est de 0.24 ct €/m<sup>2</sup>.

Le projet de convention est en pièce jointe.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- Valide le projet pour l'entretien du terrain des aveugles par éco pâturage
- Autorise le maire à signer la convention prévue
- Charge le Maire ou son représentant le premier adjoint de faire le nécessaire

Non-participation :0
Pour : 22
Abstentions :0
Contre : 0

**Le Maire,**  
**Denis PEILLOT**

"Pour le maire,  
l'adjoint par délégation"  
le 1<sup>er</sup> adjoint  
Jean-Jacques DEFLANDRE



L'an deux mil vingt-deux, le lundi 17 janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la maison des associations.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : le mercredi 12 janvier 2022

Présents : M Denis PEILLOT -mairie-, M Jean-Jacques DEFLANDRE, Mme Réfija BABACIC, Mme Carole VICIANA, M Eric MOREL, Mme Ingrid CHAPUIS -adjoints-, Mme Emilie ESCARGUEIL, M Dominique JESTIN, Mme Delphine MONIN, M Fathi ALI-GUECHI, Mme Aznive MARCARIAN, M Alain AICHOUN, M Didier PEYRON, Mme Pascale ABEL-COINDOZ, M Dominique VANEL, M Olivier BERNARD, Mme Gaëlle AMOURIQ, Mme Maud LACROIX, M Gilles LENTILLON, Mme Adèle GROLEAS, Mme Corinne PETREQUIN,  
– conseillers  
Excusés : M. Brice DECORTES donne son pouvoir à Mme Delphine MONIN  
Absents : Mme Corine SERVANIN  
Secrétaire de séance : M. Jean-Jacques DEFLANDRE

**Environnement : Espace Naturel Sensible de la Merlière programme d'actions 2022**

Rapporteur : Dominique JESTIN

Vu le plan de gestion 2018-2027

Vu la délibération n° 2018 C09 C 20 77 et le rapport de la commission permanente du 21 septembre 2018 du département de l'Isère, concernant l'Action en faveur des espaces naturels sensibles et approuvant la validation du plan décennal de la zone humide de la Merlière

Vu la délibération n° 30/2018 du 21 mars 2018 de la commune, approuvant la validation du plan décennal de l'ENS la Merlière.

Vu l'avis favorable du Comité de site du 06/12/2021

Un ensemble de travaux sera réalisé en 2022 dans le cadre du plan de gestion de l'ENS de la Merlière avec le Département.

Il convient de lister les travaux dans la présente délibération, afin de demander au département de l'Isère la subvention de 60 % relative à ces dépenses.

Les travaux 2022 seront les suivants :

n°	Opérations	Opérateurs	Remarques	Budget prévisionnel HT	TVA applicable
8	Bûcheronnage et débroussaillage ponctuels des berges	AGROTEC	2 jours de chantier école	600	non
9	Suivi des libellules	Nicolas Souvignet	Suivi sur 6 points par 3 passages	900	non
10	Suivi des herbiers aquatiques	Carolin Folcher	5 transects résurgences	500	non
12	Broyage des ronciers	La Chèvre pastorale	Éco-pâturage sur zone A et B (5000m <sup>2</sup> ) au printemps	1050	oui
13	Entretien et restauration des clôtures	AGROTEC	1 jour chantier école	300	non
15	Suivi des papillons	Nicolas Souvignet	3 transects 100m, 4 passages	1238	non

**MAIRIE D'ESTRABLIN****38780 ESTRABLIN**

17	Elagage et broyage périodique des haies et ourlets	Gilles Lentillon	Elagage arbres lisière pour passage tracteur	700	non
18	Plantation de haies	Gilles Lentillon	Apport fumier pailleux et paille	1800	non
18	Plantation de haies	AGROTEC	Fourniture plants double rang (2500€) et 2 jours de chantier école	3100	non
21	Plantation d'arbres formés en "têtards"	AGROTEC	3 jours de chantier école	900	non
24	Écorcer les Robiniers faux-acacias	AGROTEC	2 jours de chantier école	600	non
27	Suivi Temporel des Oiseaux Communs (STOC)	Nicolas Souvignet	5 points d'écoute, 2 passages	675	non
29	Transect floristique des prairies	Carolin Folcher	4 à transects de 50 à 100m	1500	oui
32	Animations nature pour les scolaires et le grand public	Mille Natures	Balade contée et animation arbres/arbustes	330	non
32	Animations nature pour les scolaires et le grand public	Corinne Trentin	Animation/initiation vannerie	271	oui
38	Entretien la zone d'accueil et le chemin piétons	Régie Inter-Quartiers de l'Agglomération Viennoise	Entretien par 6 passages plus 2 passages sur l'extension du chemin le long du canal	3350	non
45	Animer le plan de gestion et la vie du site	Commune et Nicolas Souvignet	Coordination de la gestion, concertation, animation, veille et suivi des opérations dont OP5, OP20 et animation journée de plantation d'une haie	5175	non
			Total (€)	22989	

Il est proposé au Conseil municipal de solliciter auprès du Conseil départemental de l'Isère, la subvention correspondant à ces travaux, qui seront inscrits au budget 2022 de la commune.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- **Charge le maire ou son représentant le premier adjoint de faire le nécessaire concernant la demande de subvention départementale liée au plan de gestion de l'ENS de la Merlière pour un montant équivalent à 60 % du HT**
- **Prévoit les crédits suffisants au budget 2022**

M. LENTILLON Gilles, agriculteur prestataire d'une partie des travaux a assisté aux débats du conseil municipal puis s'est retiré sans prendre part au vote de la délibération

Non-participation : 1
Pour : 21
Abstentions : 0
Contre : 0

**Le Maire,  
Denis PEILLOT**



Signature: *Jean-Jacques Deflandre*  
**Pour le maire,  
adjoint par délégation"  
le 1<sup>er</sup> adjoint  
Jean-Jacques DEFLANDRE**

L'an deux mil vingt-deux, le lundi 17 janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la maison des associations.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : le mercredi 12 janvier 2022

Présents : M Denis PEILLOT -mairie-, M Jean-Jacques DEFLANDRE, Mme Réfija BABACIC, Mme Carole VICIANA, M Eric MOREL, Mme Ingrid CHAPUIS -adjoints-, Mme Emilie ESCARGUEIL, M Dominique JESTIN, Mme Delphine MONIN, M Fathi ALI-GUECHI, Mme Aznive MARCARIAN, M Alain AICHOUN, M Didier PEYRON, Mme Pascale ABEL-COINDOZ, M Dominique VANEL, M Olivier BERNARD, Mme Gaëlle AMOURIQ, Mme Maud LACROIX, M Gilles LENTILLON, Mme Adèle GROLEAS, Mme Corinne PETREQUIN, – conseillers  
Excusés : M. Brice DECORTES donne son pouvoir à Mme Delphine MONIN  
Absents : Mme Corine SERVANIN  
Secrétaire de séance : M. Jean-Jacques DEFLANDRE

**Affaires générales : Changement de nom de la place des Eaux claires par Place Roger Porcheron**

Rapporteur : Denis PEILLOT

La dénomination d'une voie ou d'un bâtiment public relève de la compétence du conseil municipal.

Monsieur le Maire expose aux membres présents que suite au décès de M. Roger Porcheron, il convient de trouver un lieu pour lui rendre hommage en tant qu'ancien Maire de la commune d'Estrablin.

Ainsi, sur proposition de M. le Maire il est demandé de renommer la place des Eaux claires par la place Roger Porcheron.

Les membres du conseil municipal sont appelés à se prononcer sur la proposition du changement de nom de la place des Eaux claires en place Roger Porcheron.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **Approuve le changement de nom de la place des Eaux claires en place Roger Porcheron.**
- **Autorise le Maire ou son représentant le premier adjoint à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente libération.**

Non-participation : 0
Pour : 22
Abstentions : 0
Contre : 0

**Le Maire, <sup>MP</sup>**  
**Denis PEILLOT**

Pour le Maire,  
l'adjoint délégué  
le 1<sup>er</sup> adjoint  
**Jean-Jacques DEFLANDRE**  
38 (Isère)

L'an deux mil vingt-deux, le lundi 17 janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la maison des associations.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : le mercredi 12 janvier 2022

Présents : M Denis PEILLOT -mairie-, M Jean-Jacques DEFLANDRE, Mme Réfija BABACIC, Mme Carole VICIANA, M Eric MOREL, Mme Ingrid CHAPUIS -adjoints-, Mme Emilie ESCARGUEIL, M Dominique JESTIN, Mme Delphine MONIN, M Fathi ALI-GUECHI, Mme Aznive MARCARIAN, M Alain AICHOUN, M Didier PEYRON, Mme Pascale ABEL-COINDOZ, M Dominique VANEL, M Olivier BERNARD, Mme Gaëlle AMOURIQ, Mme Maud LACROIX, M Gilles LENTILLON, Mme Adèle GROLEAS, Mme Corinne PETREQUIN,  
– conseillers

Excusés : M. Brice DECORTES donne son pouvoir à Mme Delphine MONIN

Absents : Mme Corine SERVANIN

Secrétaire de séance : M. Jean-Jacques DEFLANDRE

### **Affaires générales : Prestation de mise en fourrière de véhicule terrestre**

Rapporteur : Ingrid CHAPUIS

#### NOTE DE SYNTHÈSE

Considérant qu'il convient d'organiser la mise en fourrière de véhicule terrestre gênant sur la commune.

Il est proposé au conseil municipal de valider la proposition avec le prestataire A7 Dépannage qui a été choisi après consultation.

Le tarif établi s'élève à 150 euros par véhicule enlevé.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- **Autorise le Maire ou son représentant le premier adjoint à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.**

Non-participation : 0
Pour : 22
Abstentions : 0
Contre : 0

**Le Maire,**  
**Denis PEILLOT**



L'an deux mil vingt-deux, le lundi 17 janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la maison des associations.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : le mercredi 12 janvier 2022

Présents : M Denis PEILLOT -maire-, M Jean-Jacques DEFLANDRE, Mme Réfija BABACIC, Mme Carole VICIANA, M Eric MOREL, Mme Ingrid CHAPUIS -adjoints-, Mme Emilie ESCARGUEIL, M Dominique JESTIN, Mme Delphine MONIN, M Fathi ALI-GUECHI, Mme Aznive MARCARIAN, M Alain AICHOUN, M Didier PEYRON, Mme Pascale ABEL-COINDOZ, M Dominique VANEL, M Olivier BERNARD, Mme Gaëlle AMOURIQ, Mme Maud LACROIX, M Gilles LENTILLON, Mme Adèle GROLEAS, Mme Corinne PETREQUIN,  
– conseillers

Excusés : M. Brice DECORTES donne son pouvoir à Mme Delphine MONIN

Absents : Mme Corine SERVANIN

Secrétaire de séance : M. Jean-Jacques DEFLANDRE

### **Affaires générales : Bail les Erables location photographe**

Rapporteur : Ingrid CHAPUIS

Le local municipal, d'une surface locative de 34,34 m<sup>2</sup>, situé lot n°8 les Erables 118 rue de l'Europe est inoccupé.

Madame Laurine PEYRET photographe, souhaite s'y installer.

Il est indiqué qu'à ce titre, un bail commercial dérogatoire devra être conclu avec Madame Laurine PEYRET

Le bail sera conclu pour une durée de 3 années entières et consécutives.

Le montant du loyer mensuel est fixé à 300 €.

Le loyer étant sur une période déterminée de 3 ans il ne sera ni révisable ni indexable.

Le bail est joint à la présente délibération.

### **Le conseil municipal après en avoir délibéré**

- **Approuve le projet de bail commercial**
- **Autorise Monsieur le Maire ou son représentant le premier adjoint à signer ledit bail commercial dérogatoire ainsi que tout document relatif à cette opération et de manière générale à faire le nécessaire.**

Non-participation :0
Pour : 22
Abstentions :0
Contre : 0

**Le Maire,**  
**Denis PEILLOT**



"Pour le maire,  
l'adjoint  
Jean. DEFLANDRE

L'an deux mil vingt-deux, le lundi 17 janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la maison des associations.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : le mercredi 12 janvier 2022

Présents : M Denis PEILLOT -mairie-, M Jean-Jacques DEFLANDRE, Mme Réfija BABACIC, Mme Carole VICIANA, M Eric MOREL, Mme Ingrid CHAPUIS -adjoints-, Mme Emilie ESCARGUEIL, M Dominique JESTIN, Mme Delphine MONIN, M Fathi ALI-GUECHI, Mme Aznive MARCARIAN, M Alain AICHOUN, M Didier PEYRON, Mme Pascale ABEL-COINDOZ, M Dominique VANEL, M Olivier BERNARD, Mme Gaëlle AMOURIQ, Mme Maud LACROIX, M Gilles LENTILLON, Mme Adèle GROLEAS, Mme Corinne PETREQUIN,  
– conseillers

Excusés : M. Brice DECORTES donne son pouvoir à Mme Delphine MONIN

Absents : Mme Corine SERVANIN

Secrétaire de séance : M. Jean-Jacques DEFLANDRE

### **Enfance Jeunesse : Convention CAF : Contrat Local d'Accompagnement Scolaire (CLAS)**

Rapporteur : Emilie ESCARGUEIL

Depuis l'année 2006 la commune est signataire d'un contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS).

#### Note de Synthèse :

L'objet de la convention : La branche Famille de la Sécurité sociale poursuit l'ambition de soutenir les parents dans l'éducation de leurs enfants, à travers les Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (CLAS).

Ce dispositif d'aide et d'accompagnement à la scolarité a pour mission de favoriser la réussite scolaire des enfants et des jeunes mais également de renforcer l'implication des parents dans leur rôle éducatif au regard de la scolarité de leurs enfants.

Le contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS), dispositif unique de l'accompagnement à la scolarité s'adresse aux élèves de l'école primaire, des collèges, des lycées. Les actions ont lieu en dehors du temps scolaire.

Les familles trouvent ainsi un accueil, des conseils, un accompagnement dans les différentes étapes de la scolarité et, si elles le souhaitent, peuvent s'impliquer dans l'encadrement des actions. Il s'agit d'actions d'aide aux devoirs, d'apports méthodologiques, d'activités culturelles et plus généralement une pédagogie globale visant à leur redonner confiance dans le cadre des activités mises en place par le Point jeunes.

Dans son mode de fonctionnement, le CLAS doit veiller à une continuité de l'acte éducatif et à la cohérence entre les activités scolaires et les actions d'accompagnement à la scolarité. Dans ce cadre un partenariat est fait avec le Collège G. Brassens et les équipes enseignantes afin de coordonner l'action respective au plus près des besoins des enfants et des jeunes.

Elles ont lieu en dehors du temps de l'école et sont distinctes des actions d'aide individualisée ou de soutien scolaire mises en œuvre par les établissements scolaires.

L'accompagnement scolaire est proposé à partir de la 6<sup>ème</sup> deux fois par semaine au Point Jeunes.

A ce titre la caisse d'allocation familiale de l'Isère propose la signature d'une convention d'objectif et de financement visant à la reconduction d'un contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) avec une aide financière par le versement d'une Prestation de service « PS CLAS » pour l'année 2021/2022.

**MAIRIE D'ESTRABLIN**  
**38780 ESTRABLIN**

Pour cette année des Bonus sont associés à cette convention avec deux axes d'interventions. :  
Bonus « enfants » et Bonus « parents »

Il s'agit d'un enjeu majeur pour renforcer les alliances avec les parents et conduire des actions bénéfiques pour les enfants.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré**

- **Autorise le Maire à signer la convention telle que présentée par la Caisse d'allocation familiale de l'Isère (en pièce jointe)**
- **Charge le Maire ou son représentant le premier adjoint de faire le nécessaire**

Non-participation :0
Pour : 22
Abstentions :0
Contre : 0

**Le Maire,**  
**Denis PEILLOT**



"Pour le maire,  
l'adjoint par délégation"  
le 1<sup>er</sup> adjoint  
Jean-Jacques DEFLANDRE

## MAIRIE D'ESTRABLIN

38780 ESTRABLIN

D 9./2022

L'an deux mil vingt-deux, le lundi 17 janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la maison des associations.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : le mercredi 12 janvier 2022

Présents : M Denis PEILLOT -maire-, M Jean-Jacques DEFLANDRE, Mme Réfija BABACIC, Mme Carole VICIANA, M Eric MOREL, Mme Ingrid CHAPUIS -adjoints-, Mme Emilie ESCARGUEIL, M Dominique JESTIN, Mme Delphine MONIN, M Fathi ALI-GUECHI, Mme Aznive MARCARIAN, M Alain AICHOUN, M Didier PEYRON, Mme Pascale ABEL-COINDOZ, M Dominique VANEL, M Olivier BERNARD, Mme Gaëlle AMOURIQ, Mme Maud LACROIX, M Gilles LENTILLON, Mme Adèle GROLEAS, Mme Corinne PETREQUIN,  
– conseillers

Excusés : M. Brice DECORTES donne son pouvoir à Mme Delphine MONIN

Absents : Mme Corine SERVANIN

Secrétaire de séance : M. Jean-Jacques DEFLANDRE

### **Enfance Jeunesse : convention de mise à disposition des équipements sportifs de Vienne Condrieu agglomération**

Rapporteur : Jean Jacques DEFLANDRE

#### NOTE DE SYNTHÈSE

La présente convention a pour objet de préciser les relations à intervenir entre Vienne Condrieu Agglomération et la commune d'Estrablin dans le cadre de son service Enfance Jeunesse pour les modalités d'utilisation d'un ou de plusieurs équipements sportifs.

Vienne Condrieu Agglomération, propriétaire des équipements, accepte de mettre ceux-ci à la disposition des communes de l'agglomération dans le cadre de la mission d'intérêt général qu'elle remplit.

La commune s'engage à respecter la présente convention et à fournir à Vienne Condrieu Agglomération tous les documents permettant l'utilisation des équipements sportifs de VCA,

A savoir :

- Gymnase & Equipements de plein air de SAINT ROMAIN EN GAL
- Gymnase & Equipements de plein air de SEYSSUEL
- Gymnase & Equipements de plein air de PONT-EVEQUE
- Gymnase & Equipements de plein air de L'ISLE
- Gymnase des Portes de LYON
- Salles spécialisées de VAGANAY
- Halle Sportive de SAINT ROMAIN EN GAL

**MAIRIE D'ESTRABLIN**  
**38780 ESTRABLIN**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

- Autorise le Maire à signer la convention telle que présentée par Vienne Condrieu Agglomération (annexée à la présente délibération)
- Charge le Maire ou son représentant le premier adjoint de faire le nécessaire.

Non-participation :0
Pour : 22
Abstentions :0
Contre : 0

**Le Maire,**  
**Denis PEILLOT**



"Pour le Maire,  
le 1<sup>er</sup> adjoint par délégation"  
le 1<sup>er</sup> adjoint  
Jean-Jacques DEFLANDRE